

Paris, le 14 novembre 2011

Nos références : 65/2011/BJ/BL

Monsieur le Ministre,

Le 1^{er} décembre prochain, le Smic sera revalorisé, en application des dispositifs automatiques légaux, de 2,1 %.

La CFDT Fonction publique revendique que la grille de rémunération des agents de la Fonction publique tienne compte de cette revalorisation à cette même date du 1^{er} décembre 2011.

Pour la CFDT Fonction publique, la seule mesure envisageable est une revalorisation sous forme d'ajout de points d'indice du bas de la grille. Cette mesure devrait être accompagnée de dispositions de même nature qui permettent d'éviter, d'une part, un tassement important de la grille de la catégorie C, et d'autre part, un tassement des écarts entre les différents niveaux de recrutements à l'œuvre dans la Fonction publique.

Dans l'attente d'une réponse favorable à notre revendication, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, notre respectueuse considération.

Brigitte Jumel



Secrétaire générale

Monsieur le Ministre de la Fonction publique
Ministère de la Fonction publique
Secrétariat particulier
101, rue de Grenelle
BP 10445
75327 PARIS CEDEX 07